

Décision de la Commission de régulation de l'énergie du 5 juillet 2006 sur l'exécution du programme d'investissements 2006 de RTE à mi-année.

En application de la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 1^{er} décembre 2005, RTE a présenté à la CRE l'état d'avancement de l'exécution de son programme d'investissements pour le premier semestre 2006. Sur la base des informations qui lui ont ainsi été fournies:

1. La CRE approuve la demande de RTE de modifier l'autorisation initiale :
 - par une augmentation de 4,8 M€ du montant de l'enveloppe « Réseaux régionaux - Renouvellement »,
 - par une diminution de 4,8 M€ du montant de l'enveloppe « Logistique ».
2. Le montant global de l'approbation des investissements de RTE pour l'exercice 2006 n'est donc pas modifié par rapport au programme approuvé par la délibération du 1^{er} décembre 2005.
3. Le montant total du programme d'investissements approuvé pour l'année 2006 est désormais réparti de la manière suivante :

CATEGORIE	Montants en M€
Grand transport et interconnexions	158,7
Réseaux Régionaux – Développement	177,3
Reprise de réseaux de transport	-
Réseaux Régionaux – Renouvellement	153,9
Outils du système électrique	97,8
Outils de gestion et du marché de l'électricité	32,3
Logistique	62,2
TOTAL	682,2

4. Le bilan de la réalisation du programme d'investissements 2006 sera présenté à la CRE à la fin du premier trimestre 2007.

Fait à Paris, le 5 juillet 2006.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le commissaire président la séance

Michel LAPEYRE